

Des parents au service
 d'autres parents

Dans les écoles, les collèges et les lycées :
 conseils d'école, conseils d'administration,
 conseils de classe, conseils de discipline...

Dans les commissions municipales :
 projet éducatif de territoire (PEDT),
 commission restauration...

Dans les commissions départementales :
 appels, affectations, bourses, transports,
 MDPH...

Dans la formation des parents d'élèves,
 délégués et élus...

Dans les discussions avec les pouvoirs publics
 (préfet, recteur, directeur académique, élus...)

Dans toutes les activités locales
 des conseils de parents d'élèves
 (bourses aux livres, aux fournitures...)

La revue des parents

Tous les deux mois,
 une revue sur le système
 éducatif avec enquêtes,
 reportages, interviews, et
 un encart départemental le cas échéant
 (6 numéros par an).

3,35 € pour les adhérents
 6 € pour les non-adhérents



Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Année scolaire 20..... / 20.....

Conseil local de

Le parent

Nom du parent adhérent Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tel. Tél. portable E-mail

Les enfants

Nom et Prénom	Né(e) le	Commune de l'école ou collège ou lycée pour la rentrée	Nom de l'école ou collège ou lycée pour la rentrée	Classe

Je rejoins la FCPE

- Adhésion annuelle normale** **34,00 €**
 Incluant La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾
 (Coût après déduction d'impôts : 10,42 € ou 13,77 € avec la Revue des Parents)
- Adhésion annuelle réduite** **17,50 €**
 Incluant La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾
 Réservée aux familles non imposables
- Mon conjoint ou moi-même cotisons déjà auprès d'un conseil local**
 Nom du conseil local :
 Nom du conjoint :
- Don au conseil local** (déductible sous conditions) de €
- Don à la FCPE 34** (déductible sous conditions) de €
- Total à régler** €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
 Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent
 envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.
 (2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

Date et signature :

Si vous souhaitez :

- Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE**
 Étiez-vous adhérent l'année dernière oui non
- Participer** aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e)** au conseil de l'école maternelle-élémentaire de
 Nom de l'école
- Être candidat(e)** au conseil d'administration (collège, lycée, LP)
 Nom de l'établissement
- Être délégué(e)** au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.